

Au Conseil communal de Crissier
Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N°22/2021-2026

**Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens,
secteur 13 « Chemin du Bochet/Chemin des Esserts »**

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis N°22/2021-2026 s'est réunie le jeudi 9 juin 2022 à 19h30 à la salle de conférence Sorge, Bâtiment administratif.

Composition de la commission :

Mme	Ester Martin	CDC	Membre
M.	Philippe Jaunin	CDC	Membre
Mme	Snezana Olela	RESOC	Membre
M.	Pascal Maeder	RESOC	Membre
M.	Werner Eiselé	SC	Membre
M.	Henrik Siegenthaler	SC	Membre
Mme	Sophie Noirat Chadrin	ROLC	Présidente-rapporteure

Également présentes :

Madame Nathalie Jatton, Municipale, et Madame Balay, du bureau Ribl S.A. Ingénieurs.

La commission les remercie pour la présentation, les compléments d'information et le temps accordé à répondre à ses questions.

Préambule

Nous sommes au 13ème secteur concernant la réhabilitation du collecteur Mèbre-Sorge. Outre son âge avancé, notre réseau présente de multiples problèmes, comme l'usure, des déboîtements, de l'infiltration et la présence de racines. Comme beaucoup de choses ont déjà été dites au sujet de cette réhabilitation, ce rapport va résumer et synthétiser les informations.

Rappels des préavis en lien avec la réhabilitation des collecteurs Mèbre-Sorge

2008 : Préavis 34/2008 Réhabilitation du Secteur 1
2008 : Préavis 47/2008 Réhabilitation du Secteur 2
2011 : Préavis 02/2011-2016 Réhabilitation du Secteur 7
2012 : Préavis 12/2011-2016 Réhabilitation du Secteur 3
2014 : Préavis 61/2011-2016 Réhabilitation du Secteur 4
2015 : *Préavis 74/2011-2016 Convention de répartition aux frais de fonctionnement*
2015 : Préavis 85/2011-2016 Réhabilitation du Secteur 5
2016 : Préavis 104/2011-2016 Réhabilitation du Secteur 6
2017 : Préavis 20/2016-2021 Réhabilitation du Secteur 8
2018 : Préavis 34/2016-2021 Réhabilitation du Secteur 9
2019 : Préavis 51/2016-2021 Réhabilitation du Secteur 10
2020 : Préavis 64/2016-2021 Réhabilitation du Secteur 11
2020 : Préavis 67/2016-2021 Réhabilitation du Secteur 12

Discussion

Entente Mèbre-Sorge

Madame Jaton nous explique que, comme son nom l'indique, il y a de très bonnes relations entre les communes membres. L'Entente dispose de moyens financiers grâce aux communes qui mettent de l'argent et aux revenus des clients qui s'acquittent de taxes de passage.

Collecteurs Mèbre-Sorge du nom des rivières qu'ils suivent

Nos collecteurs cheminent le long de nos rivières Mèbre, Sorge et Chambrone, d'où le nom des collecteurs et de l'Entente. Vu les normes actuelles, il serait impossible de remplacer les collecteurs par de nouveaux conduits à leurs positions initiales sur la rive de nos rivières. D'où le choix et la nécessité de les réhabiliter.

Durée de vie de la gaine ?

Selon Madame Balay la durée de vie des gaines est de 50 ans. Le bureau Gribi fait un contrôle annuel de secteurs pour vérifier l'état du réseau. Un secteur doit être vérifié tous les 10 à 15 ans.

Taxes perçues auprès des communes en amont (clients)

Les droits de passage perçus des communes en amont ont financé pendant des années les révisions et réparations du collecteur. La connexion récente de Bussigny à notre réseau permet aux finances de l'Entente d'être fortes et de contribuer à payer les travaux de réhabilitation.

Le point 5 à la page 6 parle de nouvelle convention

Il n'y a pas de nouvelle convention intercommunale ou de nouveau principe de répartition des coûts depuis la votation de 2015 sur la répartition des frais. La part de chaque commune est recalculée chaque année car le pourcentage tient compte de la consommation en eau propre.

La somme demandée dans le préavis est plus élevée d'environ 80'000CHF que le montant prévu.

Le tronçon présente des difficultés pour sa réhabilitation qui n'étaient pas connues au moment de l'établissement du budget. De plus, le tronçon est plus long qu'initialement prévu.

Travaux

Dans les grandes lignes :

- On dévie la conduite pendant le temps des travaux.
- On coupe les racines et on retire tout ce qui pourrait gêner ou abîmer la gaine.
- On consolide les endroits où l'érosion de la rivière risque de faire s'effondrer le conduit (érosion du socle de la banquette).
- On place la gaine dans le conduit et gonfle un manchon pour mettre la gaine en place.
- On remplit le tuyau d'eau chaude pour faire durcir la gaine.
- Un robot perce les trous après coup aux différentes connexions existantes.

Recommandation de la commission :

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la commission chargée d'étudier le préavis municipal N°104/2011-2016, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, d'adopter les conclusions du présent préavis.

Crissier, le 11 juin 2022

Sophie Noirat Chadrin

Présidente-rapporteure